



AFDC

Conseil d'administration

12 septembre 2023, en visioconférence

Membres présents avec voix délibérative : A. Bachert, G. Bergougnous, Ph. Blachère, J. Bonnet, E. Cartier, C. Cerda-Guzman, J.-Ph. Derosier, M. Fatin-Rouge Stefanini, A. Gaillet, J. Jeanneney, A. de Montis, J. Padovani, P. Türk.

Membres présents sans voix délibérative : D. Maus, B. Toudic.

Membres représentés (avec procuration) : M. Altwegg-Boussac, J. Arlettaz, T. Di Manno, I. Fassassi, F. Hourquebie T. Mulier, E. Tavernier.

Membres excusés : Aurore Gaillet

1- Thématique des Journées d'études décentralisées pour 2024

Julien Bonnet rappelle que sur le fondement d'une problématique générale établie par le Conseil scientifique, les centres de recherche, seuls ou à plusieurs, organisent dans les Universités des manifestations scientifiques. Pour 2024, le thème n'avait pas été décidé, le Conseil scientifique s'est réuni et a adopté une proposition de thématique soumise au Conseil d'administration. Une journée nationale de restitution en début d'année civile serait organisée début 2025.

Emmanuel Cartier, qui a élaboré la problématique avec Laurence Gay et Olivier Gohin, présente la thématique envisagée : « La dimension de la République : Enjeux constitutionnels ». Pauline Türk, présidente du Conseil scientifique, relate les discussions du Conseil scientifique du même jour. Plusieurs membres du conseil d'administration interviennent ; s'en suivent de riches échanges évoquant la richesse du sujet et les dimensions possibles de son traitement.

Après cet échange, la problématique est adoptée à l'unanimité.

2- Composition du Conseil scientifique

Pauline Türk, présidente du Conseil scientifique, amorce une discussion sur le renouvellement de sa composition et sur les choix présidant à cette dernière. Il est rappelé que les nouveaux statuts prévoient que le Conseil d'administratif doit valider la composition du Conseil scientifique. Un débat s'engage avec les interventions, notamment, d'Emmanuel Cartier, Jean-Philippe Derosier et Didier Maus.

3- Labellisation de manifestations scientifique

Il revient au Conseil d'administration de se prononcer sur toute demande de labellisation de manifestation scientifique. Saisi de quatre demandes, **le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la labellisation des manifestations suivantes :**

- « La Ve République a 65 ans. Présentation des travaux du GRECI », 4 octobre 2023, au Sénat (dir. : J.- Ph. Derosier) ;
- « Les élections face aux défis du XXIe siècle », 16 octobre 2023, au Conseil constitutionnel, (dir. : J.-Ph. Derosier) ;
- « 2003-2023 : bilans et perspectives du droit constitutionnel local », 16 et 17 novembre, à Sciences Po Lille (dir. : Benchendick et C. Geynet-Dussauze) ;
- « La Cour de justice de l'Union européenne, le Conseil constitutionnel et les juridictions administratives face aux normes internationales : 50 ans d'expériences croisées », 8 mars 2024, à l'Université de Nice (dir. : M. Guerrini, V. Michel et P. Gaïa).

4- Demandes d'adhésion

En vertu de l'article 3 des statuts, il appartient au Conseil d'administration de se prononcer sur les demandes d'adhésion. Le président rappelle l'importante pour l'AFDC de susciter de nouvelles adhésions pour le dynamisme de l'Association et le développement de ses activités.

A l'unanimité, le Conseil d'administration admet six nouveaux membres :

- Mathilde Chavatte, doctorante à l'Université de Lille,
- Pierre Esplugas-Labatut, professeur à l'Université de Toulouse 1 Capitole,
- Adriele Jestin, doctorant à l'Université Picardie Jules Verne,
- Lucas Moriniere, docteur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
- Annabelle Pena, professeur à l'Université de Toulon,
- Jean de Saint-Sernin, docteur de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas.

5- Désignation de l'Université d'accueil du Congrès 2026

Le président rappelle que le Congrès est un moment essentiel de la vie de notre Association, un moment d'échange scientifique mais également de convivialité. L'organisation d'un tel Congrès étant lourde et couteuse, il est donc impératif d'anticiper au mieux comme cela a toujours été le cas ces dernières années. Lors de sa réunion du 8 mars 2023, le Conseil d'administration avait fait état de la Candidature de Poitiers. Le PV de cette réunion indique que « La proposition [de Poitiers] est adoptée par le Conseil d'administration qui transmettra la position de principe à la prochaine équipe de direction de l'AFDC. » Il appartient donc au nouveau Conseil de se prononcer définitivement sur cette candidature. Le président fait état d'échanges avec Samy Benzina et Bertrand-Léo Combrade, qui portent cette candidature (il est notamment question du renouvellement de l'équipe de constitutionnalistes à Poitiers et, au-delà, la mobilisation de l'ensemble du droit public pour soutenir l'organisation de ce congrès).

La candidature de Poitiers est adoptée à l'unanimité.

Un échange a lieu sur la nécessité de solliciter, avant 2026, des manifestations d'intérêt pour le Congrès 2029, mais aussi sur l'opportunité d'organiser un congrès tous les deux ans, les avis étant partagés sur ce dernier point.

6 - Informations scientifiques

L'AFDC accueille en 2024 un colloque de l'Association Internationale de Droit constitutionnel les 19 et 20 juin sur la « Constitution hors l'Etat » (qui aura lieu à l'Université Lyon III en co-organisation avec Paris I et l'AFDC).

Seront abordés lors de la prochaine réunion du 9 novembre 2023, à Lyon, un projet de recherche sur la culture constitutionnelle ainsi que la possibilité d'un partenariat entre l'AFDC et l'association « Parlons démocratie ».